



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt@gmail.com site www.cfatdt.com

RÉGIONALE D'ELEVAGE

**DÉLÉGATION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
CORSE, ITALIE**

SAMEDI 18 JUIN 2022

dans le cadre de l'exposition nationale de TRET (13530)
Domaine du Moulin de l'Arc – 1604, route de Rousset



juges pressentis : M. Patrice LEGROS (beauté) et Mme Isabelle BAUDY-NEYRET (TC1-TC2)

clôture définitive : dimanche 12 juin 2022

SPECIALES DE RACE

Exposition Nationale de TRET

DIMANCHE 19 JUIN 2022

juge : M. Sylvain ROUSSE

inscription sur www.cedia.fr (1ère clôture : 24 mai / 2nde clôture : 3 juin)

20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt@gmail.com site www.cfatdt.com

RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

La REGIONALE D'ÉLEVAGE du CFAT & DT est organisée à TRETS (13530), le 18 juin 2022.

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 9 heures. Les horaires de passage vous seront communiqués dans les jours qui précèdent l'exposition.

LOGEMENT

L'exposition se déroule sans cage.

SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens est libre.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

TOILETTAGE

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRÉSENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation. Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consigner la motif sur son carnet de juge.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
 - Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.
- Pour les engagements en Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.
- Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby, Vétéran et Vénéralbe.

ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS

- CLASSE INTERMÉDIAIRE** : pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.
- CLASSE OUVERTE** : pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.
- CLASSE TRAVAIL** : pour les chiens âgés de quinze mois minimum et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition. Pour les Terriers, date et lieu du concours de dressage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.
- CLASSE BABY** : pour les chiens âgés de 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race du jour.
- CLASSE PUPPY** : pour les chiens âgés de 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race du jour.
- CLASSE JEUNE** : pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.
- CLASSE CHAMPION** : réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.
- CLASSE VÉTÉRAN** : possible à partir de 8 ans. Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.
- CLASSE VÉNÉRABLE** : possible à partir de 10 ans.
- CLASSE NE CONCOURANT PAS** : pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.
- CLASSE COUPLE** : pour deux chiens de même race ou variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- CLASSE PAIRE** : pour deux chiens de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
- Les classes de Couple, Paire doivent, si possible, être présentées sur le ring d'honneur par un seul conducteur.
- CLASSE d'AFFIXE** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
- CLASSE de REPRODUCTEURS** (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1^{er} degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

- Le montant des engagements doit être réglé :
- au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS (CFAT & DT) adressé par voie postale à l'organisateur au même temps que la feuille d'engagement.
 - par virement (IBAN FR76 3000 3002 1000 0503 2859 744 – BIC SOGIEFRPP) dont le justificatif doit être envoyé en même temps que la feuille d'engagement.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

- Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - à ceux refusés par le Service Vétérinaire
 - à ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagésDans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés.
- à ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- à ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et, si besoin est, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner. Un juge défilant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès qu'ils sont prononcés. Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

QUALIFICATIFS

Les juges attribuent, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :
EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.
TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.
BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale.
DISQUALIFIÉ - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGÉ - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du sujet par le juge. Le chien est refusé et se laisse examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).
La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.
Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement).

RÉCLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivés et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation. Cette caution restera acquise à la Société Organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

SANCTIONS

- Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :
- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
 - Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
 - Ceux qui, par leur langage, leurs actes, leurs écrits, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
 - Ceux qui auraient introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien. Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition. Tout exposant étranger doit se conformer à ce règlement.

COUPE D'OREILLES (ET INTERVENTIONS CHIRURGICALES)

Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites... la présentation... lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite."
Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : Tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine. Seuls ne sont pas concernés les chiens français ayant eu les oreilles coupées avant le décret du 28 Août 2008.

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

CONFIRMATION

Âge minimal : 12 mois

Documents à remettre obligatoirement au juge lors de la confirmation :

- Le formulaire de la SCC correctement rempli et signé par le propriétaire, accompagné du Titre de Naissance et de la Carte d'Identification du chien à confirmer.
- Il est rappelé que seul un juge français peut assurer la confirmation.

ÉPREUVES DE TEST DE CARACTÈRE – T.C.1 (âge minimal 9 mois) TEST DE COMPORTEMENT – T.C.2 (âge minimal 12 mois)

L'éducation du chien et le milieu dans lequel il évolue jouent un rôle important mais ne compensent pas toujours les faiblesses de son caractère.

Le test de caractère ne fait appel à aucune préparation, il ne s'agit pas d'une épreuve avec des exercices à réussir. Son but est de détecter les sujets peureux ou agressifs en observant leur comportement dans un environnement et des situations insolites. Ce test peu complexe permet de valoriser les chiens particulièrement stables et bien équilibrés. Il est basé sur l'observation de la différence entre l'inné et l'acquis du chien.

Le Club Français de l'Airedale Terrier et Divers Terriers organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt @ gmail.com site www.cfatdt.com

Engagement	Non-adhérent	Adhérent	Engagement	Non-adhérent	Adhérent
1er chien	30 €	25 €	paire / couple	5 €	gratuit
2ème chien	25 €	20 €	affiche / reprod.	gratuit	gratuit
les suivants	20 €	15 €	TC1	30 €	10 € si engagé
baby	15 €	10 €	TC2	40 €	30 € si engagé
puppy	15 €	10 €	TC1 + TC2	50 €	30 €
vétéran	15 €	10 €	confirmation	gratuit si engagé	gratuit si engagé
vénérable	5 €	gratuit	confirm. seule	35 €	30 €

Je soussigné(e), déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessous). J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le C.F.A.T. & D.T. de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures), vol, maladies et dommages divers survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien et mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et je m'engage à ne pas présenter mon chien si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Enfin, en cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Le Club C.F.A.T. & D.T. organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC. En présentant votre chien à l'exposition, vous avez contracté un engagement envers notre Club et vous êtes tenu(e) de le respecter.

Fait le : _____ à :

Signature :

Vos engagements sont à envoyer :

- par mail : villot.cfatdt @ gmail.com

- par courrier : Laetitia VILLOT

4, rue des Gravelots

83 700 SAINT-RAPHAËL

tél : 06.14.82.25.94

Votre règlement peut s'effectuer :

- par chèque : à l'ordre du CFATDT

- par RIB : IBAN : FR76 1027 8025 5200 0211 9490 161 – BIC CMCIFR2A

- par mandat

20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt@gmail.com site www.cfatdt.com

CHOIX	CLASSE	AGE	SOMME DUE
	BABY	4 à 6 mois	
	PUPPY	6 à 9 mois	
	JEUNE	9 à 18 mois	
	INTERMEDIAIRE	15 à 24 mois	
	OUVERTE	à partir de 15 mois	
	TRAVAIL	à partir de 15 mois (<i>carnet de travail à présenter</i>)	
	CHAMPION	joindre la photocopie du titre de champion	
	VETERAN	sujet âgé de 8 ans et plus	
	VENERABLE	sujet âgé de 10 ans et plus	
	PAIRE	2 sujets de la même race et de même sexe, au même propriétaire Nom du 2 ^{ème} chien :	
	COUPLE	2 sujets de la même race, M et F, appartenant au même propriétaire Nom du 2 ^{ème} chien :	
	AFFIXE	3 à 5 sujets, issus du même élevage, déjà engagés en classe individuelle	
	REPRODUCTEUR	1 sujet M ou F, accompagné(e) de 3 à 5 descendants directs au 1er degré, tous déjà engagés en classe individuelle	
	CONFIRMATION SEULE	à partir de 12 mois	
	TC1 ou TC2 ou (TC1+TC2)	TC1 à partir de 9 mois – TC2 à partir de 12 mois / rayer la mention inutile	
	REPAS	en fonction de l'horaire de la RE / à préciser ultérieurement	
	TOTAL		

DEMANDE D'ENGAGEMENT

(à remplir lisiblement, ces informations figureront au catalogue)

NOM du CHIEN

RACE

DATE de NAISSANCE / /

SEXE M F

LOF n°

numéro de TATOUAGE ou TRANSPONDEUR

NOM du PERE

NOM de la MERE

PRODUCTEUR

NOM et PRENOM du PROPRIETAIRE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TELEPHONE

ADRESSE MAIL

20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

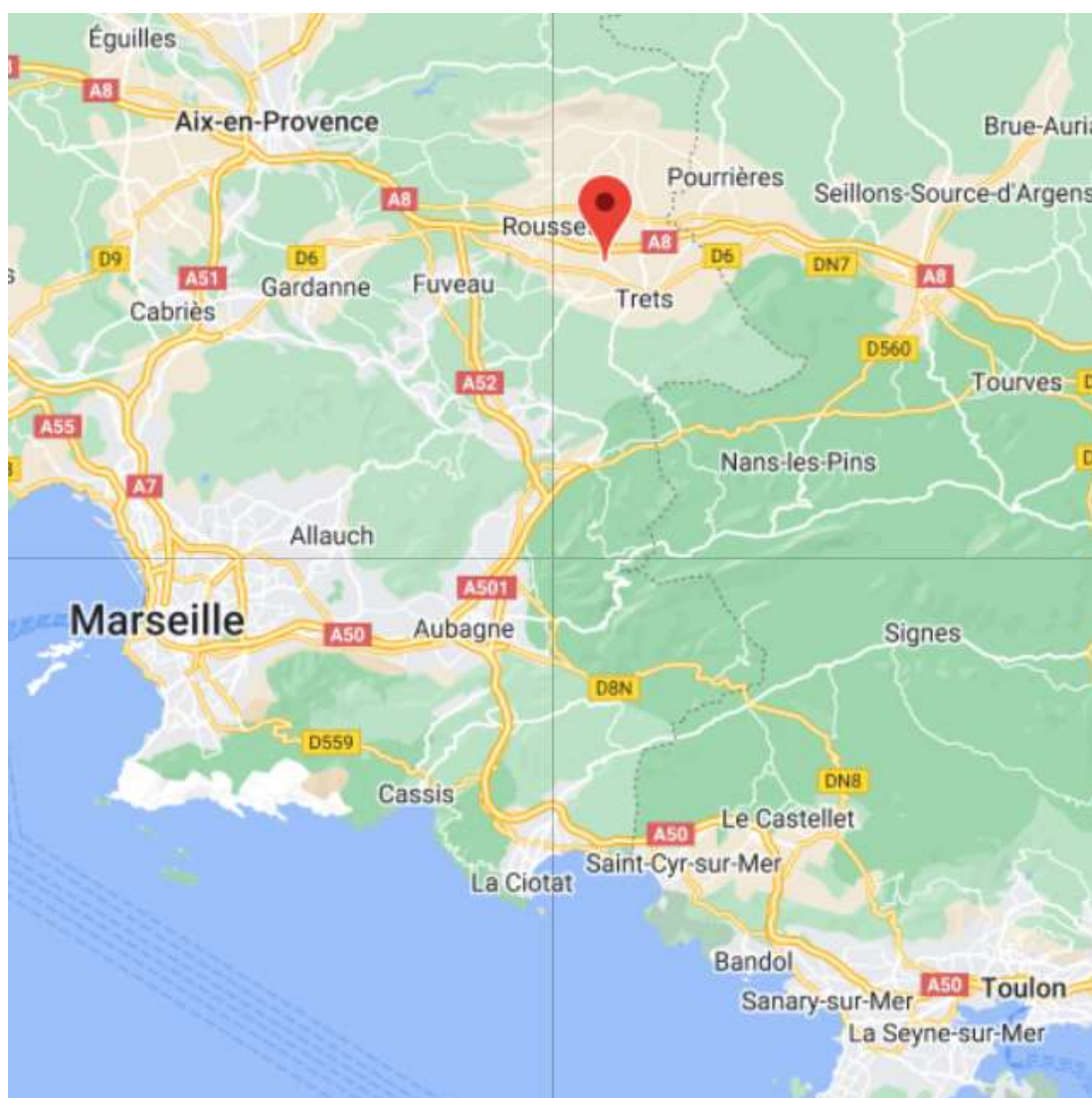
(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt @ gmail.com site www.cfatdt.com

LIEU DE L'EXPOSITION

Domaine du Moulin de l'Arc
1604, route de Rousset
13 530 TRETTS

coordonnées GPS : 43,46209°N, 5,65982°E

accès : - sortie n° 32 Fuveau/Rousset (A8) en provenance d'Aix-en-Provence, direction Trets
- sortie n°33 Saint-Maximin (A8) en provenance du Var, direction Trets

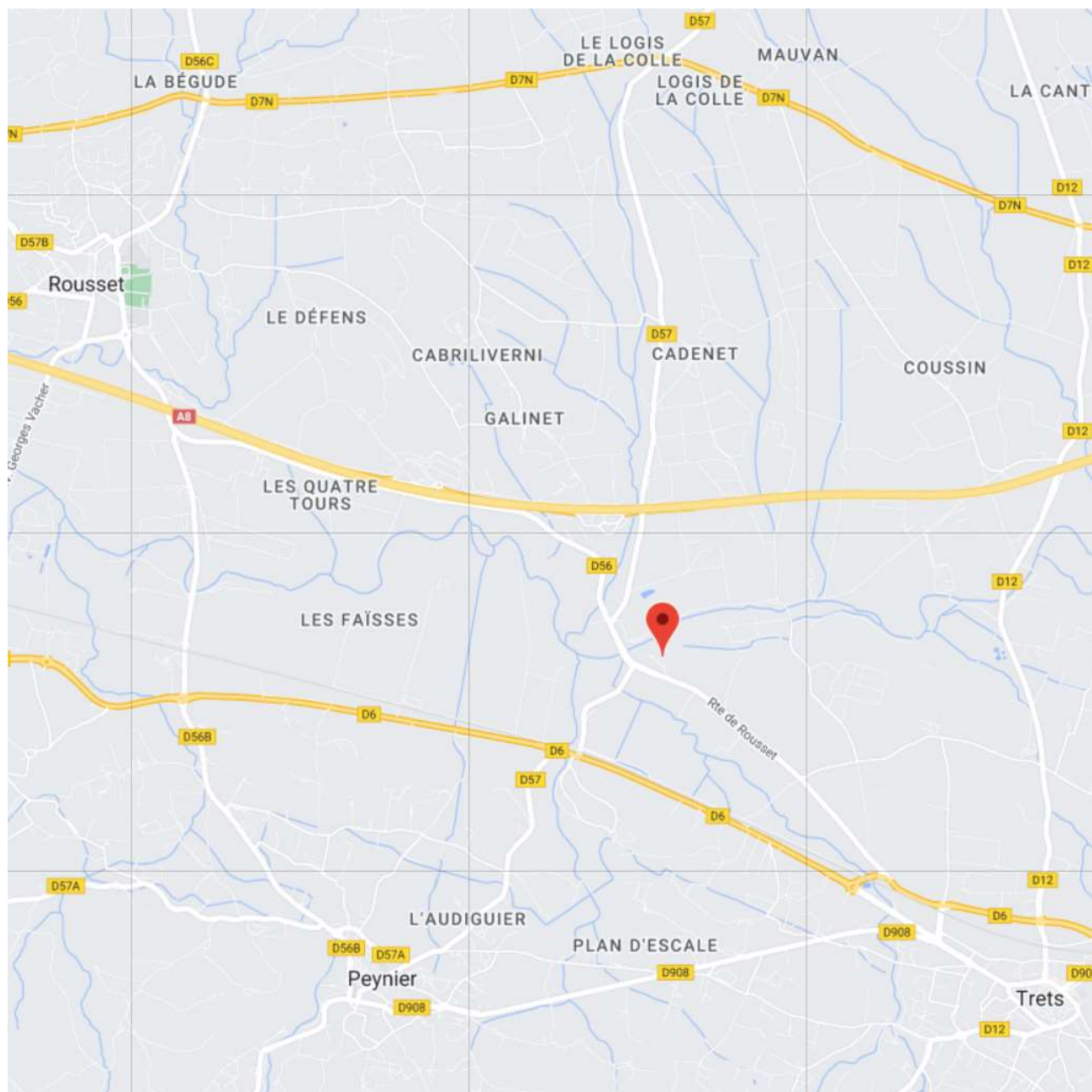


20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt@gmail.com site www.cfatdt.com



**PENSEZ A VOUS MUNIR D'UN PARASOL OU D'UNE TONNELLE !
LA JOURNÉE RISQUE D'ÊTRE CHAUDE ...**

20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh



CLUB FRANÇAIS DE L'AIREDALE TERRIER ET DE DIVERS TERRIERS

(affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)
siège social : Domaine de la Rainerie – 89130 VILLIERS-SAINT-BENOÎST
☎ 06.08.99.98.71 courriel cfatdt @ gmail.com site www.cfatdt.com

HÔTELLERIE PRÈS DE TRETS

Vous trouverez ci-après la liste (non exhaustive) des hôtels et des appartements à prix modéré qui acceptent nos chiens dans la région de Trets.

NOM	COORDONNÉES	DISTANCE
HOTELS		
CAMPANILE Aix-en-Provence Est - Meyreuil	P.A. Technologique de la Sainte Victoire 13 590 MEYREUIL tel : 04.42.58.69.69	15 km
B&B Aix-en-Provence Meyreuil – Sainte Victoire	la Garderine lieu dit le Canet 13 590 MEYREUIL tel : 0892.23.34.19	14 km
FORMULE 1 Aix-en-Provence	lieu-dit le Canet RN 7 13 590 MEYREUIL tel : 0891.705.155	15 km
IBIS BUDGET Aix-le Canet	rond point du Canet impasse des Carrés de l'Arc / angle D96 13 590 MEYREUIL tel : 0892.68.31.74	15 km
B&B Aix-en-Provence le Tholonet	531, avenue Paul Julien 13 100 LE THOLONET tel : 0892.70.25.05	19 km
CAMPANILE Aix-en-Provence Sud -Pont de l'Arc	1, rue Jean Andreani Pont de l'Arc 13 090 AIX-EN-PROVENCE tel : 04.42.26.35.24	23 km
B&B Aix-en-Provence Pont-de-l'Arc	avenue de l'Arc de Meyran 13 100 AIX-EN-PROVENCE tel : 0892.70.75.02	23 km
IBIS BUDGET Saint-Maximin	rue du Coudoulet ZA de la Laouve 83 470 SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME tel : 04.98.05.06.17	21 km
ADONIS ARC HOTEL Aix-en-Provence	40, avenue Henri Malacrida Val Saint André 13 100 AIX-EN-PROVENCE tel : 04.42.26.12.12	21 km
APPARTEMENTS		
GARDEN & CITY Aix-en-Provence	318, avenue Francis Perrin 13 790 ROUSSET tel : 04.42.50.35.00	6 km
CITY RESIDENCE Aix-en-Provence	42, route de Galice 13 090 AIX-EN-PROVENCE tel : 04.42.95.80.00	24 km

20 races de terriers : Airedale, Australian, Bedlington, Border, Brésilien, Cesky, Glen of Imaal, Irish, Irish Soft Coated Wheaten, Japonais, Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Norfolk, Norwich, Russe, Sealyham, Silky, Toy, Welsh